



**NAMUR
CAPITALE**

Budget 2024

Conseil communal du 19 décembre 2023

Intervention du Bourgmestre Maxime Prévot, en charge des Finances

De l'équilibre à l'équilibrisme...

Mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, chers collègues,

Comme depuis quatre années déjà, nous allons consacrer une séance complète du Conseil communal pour expliquer, commenter, débattre et enfin adopter le budget 2024, soit le dernier de cette législature.

Et comme vous savez, notre législature 2019-2024 n'aura pas été un long fleuve tranquille...

En effet, si la législature et le budget 2019 se présentaient au départ sous de bons auspices alors que j'indiquais le 20 décembre 2018 « *si la situation financière n'est pas idyllique et que les défis budgétaires restent importants pour bon nombre de villes, nous bénéficions aujourd'hui de plusieurs années de redressement budgétaire clôturées par un budget 2018 en boni et de réserves constituées aux fins des ans pour pallier aux éventuels aléas budgétaires pour plus de 19 millions €* », c'était sans compter sur les crises successives que nous allions vivre entre 2020 et 2022 ainsi que leurs conséquences qui allaient ébranler à long terme notre situation financière comme celle de la plupart des pouvoirs publics à tous les niveaux de l'Etat.

Ce n'est pas une surprise non plus de devoir vous dire que le budget 2024 n'est évidemment pas celui que j'aurais pu imaginer vous présenter il y a cinq ans alors que la plupart des indicateurs étaient au vert concernant nos trajectoires budgétaires.

En effet, si le budget 2024 vous est présenté en boni de 206.670,56 €, c'est en réalité un « trompe-l'œil » à l'instar des deux derniers exercices car sans les écritures en recettes et en dépenses liées aux aides Oxygène, ce budget présenterait un déficit de 27 millions €, soit près de 10 % du total des recettes ordinaires.

Par ailleurs, et comme je l'ai déjà exprimé en 2022 et encore au mois de novembre dernier lors du vote de la MB 2, il s'agit dorénavant d'un déficit structurel qui, après la fin des aides Oxygène et en l'absence d'un soutien régional et/ou fédéral pérenne, ne pourra se résorber sans décisions difficiles qui mettraient à mal les services rendus aux citoyens et potentiellement l'emploi au sein de notre administration. Mais grâce aux aides Oxygène, nous n'en sommes pas là ; mais devons rester attentifs et revendicatifs, tous partis confondus, quant au refinancement des villes et communes dans le cadre des futurs accords des Gouvernements qui suivront les élections de 2024.

J'imagine que chacun mesure l'ampleur de la tristesse et de l'inquiétude qui sont les miennes aujourd'hui et celles de mes collègues. Voilà près de 18 ans que nous nous efforçons de redresser et assainir nos finances communales. Nous y étions parvenus, en atteignant l'équilibre budgétaire il y a plusieurs années déjà, non sans fierté, avec une dette maîtrisée et des réserves conséquentes flirtant avec les 20 millions d'euros. Nous faisons figure d'exception dans le panorama des grandes villes wallonnes. Et ce au prix de mesures de gestion qui ne furent pas toujours simples ni populaires, comme le non remplacement de tous les départs à la pension, la révision de la fiscalité locale, l'ajustement de divers subsides, la non réalisation de certains projets.

Et pourtant, la satisfaction d'avoir des finances saines et robustes du début de mandat s'est transformée désormais en crainte pour l'avenir. Nullement en raison d'une mauvaise gestion, je le dis haut et fort. Nos ratios budgétaires sont d'ailleurs, et de loin, bien meilleurs que ce que la Région wallonne autorise. Nous avons aussi, malgré une forte dynamique urbaine, été parcimonieux dans nos programmes

d'investissements : la Wallonie nous autorisait à mettre hors des balises d'emprunt potentiellement plus de la moitié de nos investissements de la législature ! Succomber à cette tentation nous aurait offert à court terme la satisfaction de dépenser des sommes colossales, en dizaines de millions d'euros supplémentaires, pour divers projets locaux dont nous ne serions gargarisés une fois les élections venues. Mais nous n'avons pas voulu jouer cette carte ni utiliser ces artifices. Ce qui a été mis hors des balises d'emprunts, ce sont les investissements automatiquement immunisés par la Région dans ses circulaires budgétaires. Même nous ne sommes pas allés au-delà, pour éviter d'alourdir la charge de la dette pour le futur. Pour gérer en responsabilité. Pour privilégier la soutenabilité de nos finances pour le long terme plutôt que se perdre dans des petits coups politiques de court terme. Des dizaines de millions en emprunts et des millions en charges de dette ont ainsi été économisés. La gestion dynamique de la dette du Directeur financier nous aura en sus fait épargner près de 10 millions d'euros cumulés. Plus de la moitié de nos investissements ont été financés par des subventions obtenues ou arrachées auprès d'autres niveaux de pouvoir, de la région jusqu'à l'Europe.

Bref, nous sommes fiers de notre bonne gestion, même s'il nous faut aujourd'hui déplorer amèrement que ces efforts vertueux ont été mis à mal par des crises inattendues dans leur nombre et dans leur ampleur sur une période de temps si courte. On se consolera en se disant que la situation de la Ville serait aujourd'hui bien pire encore, probablement extrêmement dramatique même, si ces efforts n'avaient de surcroît pas été réalisés ! Tous les paramètres budgétaires ont été impactés, oscillant de trimestre en trimestre, d'année en année, rendant toute projection pluriannuelle bien fébrile. Nous avons affronté la crise de la Covid-19, avec son lot de dépenses imprévues et de recettes perdues. La crise énergétique a suivi, celle des réfugiés ukrainiens ensuite. L'explosion des coûts des chantiers en raison de la raréfaction d'une série de matériaux et la crise inflationniste. L'explosion des coûts des pensions publiques, des charges du CPAS, des besoins de sécurité, sans oublier les indexations salariales qui, si elles auront permis de préserver le pouvoir d'achat des travailleurs, aura structurellement creusé nos déficits. Les inondations de l'été 2021, le tax-shift, et j'en passe.

Nous sommes conscients que ces difficultés, nombre de ménages, d'indépendants et d'entreprises y sont aussi confrontés. Probablement avec des perspectives bien plus angoissantes que les nôtres, ne s'agissant pas d'argent public pour ce qui les concerne. Notre compassion et notre compréhension sont totales. Notre motivation à ne pas se laisser abattre aussi. **Nous sommes passés de l'équilibre à l'équilibrisme désormais.** Et nous avons le devoir de passer de la lucidité à la détermination. Notre salut se forgera aussi dans l'optimisme. Nous en avons le devoir.

Ces éléments de contexte ayant été rappelés, venons-en à présent aux chiffres pour l'année 2024 à venir, et tout d'abord ses résultats.

A l'exercice propre, le total des recettes ordinaires s'élève à 283.917.328 € et le total des dépenses ordinaires s'élève à 283.710.657 € pour présenter un résultat en boni de 206.670 €.

Comme je viens de l'indiquer, cet apparent boni doit être nuancé car ce résultat flatteur mais trompeur intègre en réalité une recette de près de 48 millions € en provenance du droit de tirage du Plan Oxygène, dont 21 millions seront mis en réserve pour équilibrer les exercices futurs et dont le solde est affecté en 2024 pour couvrir le déficit réel de l'ordre de 27 millions €.

Concernant ces réserves et provisions, toutes choses restant égales par ailleurs, le total devrait s'élever fin 2024 à près de 68 millions € qui seront bien nécessaires pour équilibrer les budgets futurs à l'entame de la prochaine législature et donner un peu « d'oxygène » à la future majorité.

Comme je le rappelle depuis deux ans déjà, sans le plan Oxygène, dont le mécanisme n'est certes pas parfait (puisqu'il s'agit d'emprunter pour financer des dépenses courantes) mais a au moins le mérite d'exister, Namur, comme bien d'autres villes et communes, serait en déficit au global et totalement exsangue en cette fin de législature et pour débiter la prochaine.

Enfin, et pour rappel, si nous avons pu compter aujourd'hui sur deux tranches pour un montant total de 45,6 millions sur un total de 158 millions prévus entre 2022 et 2026, nous espérons aussi pouvoir récupérer à terme les 25,8 millions qui nous reviennent sur les tranches 2022 et 2023, qui furent promises par la Région et confirmées par le CRAC, et que nous n'avons pas encore pu percevoir, sommes par ailleurs bien nécessaires pour équilibrer les exercices budgétaires après 2024. Il nous est indiqué que ces sommes pourraient être réinscrites au budget 2025. A confirmer donc. Et, je l'imagine et l'anticipe, en étant augmentées par le probable moindre perçu de la tranche Oxygène 2024, selon les termes des négociations futures de la région et de ses banques...

Après cette brève introduction sur les résultats, rentrons dans le vif du sujet et dans le détail des recettes ordinaires, soit les recettes de prestations, de transfert, de dette et de prélèvement.

Les recettes de prestations s'élèvent à 8,7 millions € et représentent 3,7 % du total des recettes hors prélèvement et sont globalement en diminution marginale de 262.000 € par rapport à 2023.

Les recettes de transfert s'élèvent à 220 millions € et représentent ou 94 % du total des recettes hors prélèvements.

Ces recettes diminuent globalement de 3,7 millions € par rapport à 2023 mais il faut souligner que la part relative reste globalement stable par rapport au total des recettes.

Pour mémoire, ces recettes, les plus importantes en termes de pourcentage, comprennent essentiellement trois types de rentrées :

- Les recettes dites de fonds dont essentiellement le Fonds des communes, et la dotation Namur Capitale ;
- Les recettes fiscales d'additionnels et de fiscalité locale ;

- Et enfin, les divers subsides et interventions en provenance d'autres niveaux de pouvoir.

Les recettes de fonds progressent globalement de 1,9 millions € et portent sur un montant total de 58 millions € dont :

- 50,5 millions € pour le fonds des communes, soit une majoration de 3,90 % par rapport à 2023. Ce montant provisoire communiqué par le SPW en septembre 2023 sera, le cas échéant, ajusté à la hausse ou à la baisse en cours d'exercice au cours du second semestre en fonction des différents paramètres fixés par le décret dont l'inflation réelle qui sera constatée en 2024.
- 6,9 millions pour le fonds « Namur Capitale », soit un montant identique à celui de 2023 après MB 2 dont 4,2 millions sont affectés à la Zone de Police conformément à la dotation spécifique pour le maintien de la sécurité pour le statut de capitale et des institutions régionales. Comme chaque année, l'adaptation du montant se fera en cours d'exercice lors de l'adoption de la convention annuelle relative à la dotation Namur Capitale par le Conseil.

Les recettes de fiscalité représentent globalement 128 millions € sont en baisse de 4,2 millions par rapport à 2023.

Au niveau de la répartition, les recettes « fiscales », qui représentent à elles-seules près de 55 % du total des recettes hors prélèvement, sont composées de 105 millions € d'additionnels (IPP, PI et automobile) et de 23 millions € de taxes et redevances dites « locales ».

Les additionnels au précompte immobilier (PI) s'élèvent à 56,5 millions €, soit une progression de 3,5 millions € ou + 6,5 % par rapport à 2023.

Cette prévision budgétaire a été fournie par le SPW en septembre 2023 en tenant compte de l'enrôlement 2022 en ajustant l'évolution du taux de l'inflation ainsi que les réductions de précompte immobilier en tenant compte d'un coefficient

correcteur pour rapprocher la prévision et le droit net à constater. Il s'agit là d'une évolution positive dans la prévision de cette recette qu'il convient de souligner.

Les additionnels à l'Impôt des personnes physiques (IPP) s'élèvent à 47,3 millions €, soit une diminution de 7,4 millions par rapport à 2023.

Cette estimation a été fournie par le SPF Finances fin octobre 2023. Notons que cette diminution importante, même si elle n'est pas agréable, ne constitue pas une surprise puisque, rappelons-nous que le budget 2023 comportait une estimation basée sur 14 mois d'enrôlement. Il est donc tout à fait normal et attendu de constater une baisse significative en 2024.

Si on isole cette augmentation ponctuelle, la recette augmente réellement de l'ordre de 425.000 €, ce qui, honnêtement, est peu et traduit l'absence de constance dans le rythme des enrôlements par le fédéral. Comme depuis de nombreuses années, c'est sur au moins cinq ans et en tenant compte des éléments exceptionnels que l'on peut estimer valablement la variation moyenne de ce type de recette.

Enfin, les recettes de la fiscalité « locale » s'élèvent à 22,7 millions € et diminuent globalement de 360.000 €, soit -1,55% par rapport à 2023.

Cette diminution globale tient compte des observations issues des constats pertinents du compte 2022 ainsi que des enrôlements de 2023 tantôt à la hausse et tantôt à la baisse pour être le plus proche possible de la réalité des chiffres et éviter des mauvaises surprises au compte.

Notons que cette diminution intègre également les mesures du plan d'action « Sécurité, Fragilité et Attractivité » en matière d'exonération de taxes et de redevances au bénéfice des commerçants directement impactés par les travaux de la place de la Station et du futur piétonnier en application du règlement qui est également soumis à votre approbation ce jour.

Les recettes de « subventions » s'élèvent quant à elles à 34,2 millions € et diminuent de 1,4 millions, soit – 3,87 % par rapport à 2023.

Outre diverses écritures liées au plan Oxygène en fonction de la réalité des montants perçus (et donc des interventions de la Région), cette diminution peut notamment s'expliquer par la suppression du subside exceptionnel de 1,5 millions octroyé par la Région en 2023 dans le cadre de la crise énergétique connue en 2022 et 2023.

Les recettes de dette s'élèvent à 6,3 millions €, soit 2,7 % du total des recettes hors prélèvements et augmentent de 200.000 € par rapport à 2023.

Pour mémoire, ces recettes sont composées essentiellement des dividendes en provenance des intercommunales, des recettes de la concession du Casino transitant par la Régie Foncière et des intérêts créditeurs sur comptes de placement.

Enfin, les recettes de prélèvement s'élèvent à 48,3 millions €.

Pour mémoire, il s'agit essentiellement de la recette de la tranche 2024 liée au Plan Oxygène pour un montant escompté et prévu de 47,6 millions €.

Notons que, conformément aux instructions régionales en la matière, cette recette budgétisée ne tient pas compte des 25,7 millions € pro-mérités mais que, même sans cette écriture « revendicatrice », nous espérons bien pouvoir les obtenir avant la fin du mécanisme Oxygène pour alimenter nos réserves et provisions au bénéfice des prochains exercices budgétaires. A voir donc si cette somme se confirme bien en 2025. Soyons conscients que si la Région nous permet bel et bien de bénéficier des 158 millions du Plan Oxygène annoncés pour Namur, nous pourrions mettre des sommes en réserve et combler nos déficits structurels jusqu'en 2029. Mais pas au-delà. Si par contre la région continue de raboter ses tranches annuelles comme elle l'a fait jusqu'à présent et qu'elle ne nous restitue pas ces sommes, alors nos réserves seront épuisées en 2026 et notre déficit sera net, sec, sans appel et sans mesure de compensation. Pareil cas est inenvisageable au vu des dégâts qui s'en suivraient inévitablement en

termes de réduction des services, aides et ressources humaines qu'un retour forcé à l'équilibre imposerait. Je le redis ; les prochains gouvernements, quelle que soit leur composition, devront être au chevet des villes et communes. Nos réserves ne nous permettront, au mieux et sous toute réserve de ne pas connaître quelconque nouvelle crise, de tenir qu'une législature maximum encore... Je veux néanmoins saluer encore l'existence même du Plan Oxygène et le soin apporté au Fonds des communes par le gouvernement wallon.

Après les recettes, abordons le chapitre consacré aux dépenses ordinaires soit, pour mémoire, celles de personnel, de fonctionnement, de transfert, de dette et de prélèvement.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 107,5 millions €, soit 41% du total des dépenses ordinaires hors dépenses de prélèvement et augmentent de 6,5 millions, soit + 6,4 % par rapport à 2023.

Notons, et ce n'est pas anodin, que c'est 16 millions € de plus par rapport à 2022 dont une grande partie est justifiée par les multiples indexations salariales des dernières années. Ces indexations nous coûtent des millions (près de 10 !) supplémentaires chaque année, sans que nous ayons cependant un seul agent de plus...

Ces dépenses intègrent également tous les mouvements connus au niveau des engagements prévus au plan d'embauche, les départs à la retraite, les indexations salariales ou encore les évolutions de carrière ou les promotions mais aussi les économies telles que prévues au plan de gestion dans le cadre des mesures de non-remplacement.

Enfin, suite à la décision de décembre 2022, le budget 2024 prévoit également les moyens nécessaires pour le financement du second pilier à hauteur de 1,6 millions €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 43,7 millions €, soit 16,6 % du total des dépenses ordinaires hors dépenses de prélèvement et augmentent de 2,6 millions €, soit + 6,3 % par rapport à 2023.

Au niveau des dépenses énergétiques, elles ont actuellement été maintenues au niveau de 2023 mais seront fort probablement ajustées à la baisse par voie de MB si la baisse des prix continue à se confirmer en 2024.

Au-delà des indexations de certaines dépenses et contrats, l'augmentation des dépenses de fonctionnement est également justifiée par quelques postes importants de dépenses fonctionnelles ou de nouveaux projets qui se mettent en place :

- 500.000 € pour la mise en place des navettes urbaines en perspective du futur piétonnier et des travaux y liés ;
- 455.000 € pour l'organisation des élections de 2024 aux différents niveaux de pouvoir en juin et octobre ;
- 300.000 € pour les nouveaux contrats de maintenance du STI à l'issue de la période de garantie contractuelle ;
- 230.000 € pour le contrat de gestion de BEP Environnement en raison du coût-vérité ;
- 225.000 € pour de nouveaux contrats de marchés de services informatiques en raison de la difficulté de recruter certains profils ;
- 117.000 € pour un projet de baignade en eau libre ;
- 100.000 € pour la mise en place du futur Espace Logistique de Proximité (ELP) dans la perspective des travaux du futur piétonnier ;

Les dépenses de transferts s'élèvent à 77 millions €, soit 29 % du total des dépenses ordinaires hors dépenses de prélèvement et augmentent de 2, millions €, soit + 3,2 % par rapport à 2023.

Pour mémoire, les dépenses de transferts se répartissent essentiellement en quatre secteurs :

- La dotation au CPAS ;
- Les dotations à la Zone de Police (base et Namur Capitale) ;
- La dotation à la Zone de secours ;
- Et enfin tous les autres subsides et soutiens essentiellement envers le monde associatif.

La dotation globale au CPAS représente 24 millions €, soit 31 % du total des dépenses de transfert et augmente de près de 600.000 € par rapport à 2023, soit + 2,6 %.

Cette dotation dite « globale » intègre la dotation de base ainsi que la dotation spécifique au transfert du plan d'urgence pour 1,1 millions ainsi que celle relative au second pilier.

Il est important de souligner que l'augmentation annuelle moyenne entre 2021 et 2024 porte sur 9,25 %. C'est énorme. Et c'est la démonstration par les chiffres du fait que nous avons tenu notre engagement d'être constamment au rendez-vous de la solidarité.

Notons que la dotation est conforme à celle prévue au budget du CPAS tel qu'il vient d'être voté dans ses instances. Si le budget 2024 du CPAS vous sera présenté à l'équilibre et qu'il faut s'en réjouir, il faut aussi être lucide sur la situation à long terme qui s'annonce critique dès lors que l'équilibre est atteint grâce aux réserves et provisions et que les projections quinquennales sont quant à elles déficitaires. Les réserves du CPAS seront épuisées fin de l'année prochaine !

A l'instar de ce que nous faisons depuis de nombreuses années, il conviendra que la prochaine législature nous soyons toujours tous au rendez-vous de la solidarité pour permettre au CPAS de continuer d'assurer ses missions de base au bénéfice des plus fragilisés de notre société, sans que pour autant, comme l'y invite le CRAC, le CPAS ne soit exonéré de devoir lui aussi opérer des économies de fonctionnement pour garantir la soutenabilité de ses actions et des financements communaux.

La dotation à la Zone de police représente 26,8 millions €, soit 35 % du total des dépenses de transfert et augmente de 860.000 € par rapport à 2023, soit + 3,3 %.

Il convient également d'ajouter la dotation spécifique « Namur Capitale » pour un montant total de 4,2 millions €.

Enfin, il est important de souligner que le budget de la Zone de Police prévoit bien les dépenses relatives aux mesures de sécurité telle que présentées dans le cadre du plan d'action « Sécurité, Fragilité et Attractivité » pour l'engagement de quatre policiers supplémentaires afin de disposer de quatre brigades à pied URBAN pour les problématiques du centre-ville et de Jambes (dont une permanente au niveau de la gare de Namur), trois policiers supplémentaires pour créer une nouvelle équipe spécialisée dans le suivi, la gestion et l'encadrement des SDF et des toxicomanes et enfin les moyens pour renforcer les équipes pédestres lors du marché hebdomadaires dans le cadre de la problématique des vols à la tire. Durant cette législature, nous aurons ainsi augmenté le cadre de notre police locale de 30 policiers supplémentaires ! Du jamais vu en l'espace d'une législature. Une exception dans le monde des polices locales. Mais une nécessité et une volonté pour la sécurité des Namurois.

La dotation à la Zone NAGE représente 9 millions €, soit 11 % du total des dépenses de transfert et diminue de 470.000 € par rapport à 2023, soit - 4,98 %.

Cette diminution est à mettre en rapport avec la dernière tranche de refinancement par la Province tel que prévu par la Région et n'altère en rien les moyens affectés à la sécurité de nos citoyens ainsi que la capacité de la zone à reconstituer légèrement ses réserves et provisions.

Notons que la contribution de Namur correspond à 31,5 % du financement public de la zone (les dotations fédérales 22,5 %, les dotations provinciales 32,8 % et enfin les autres communes 13,2 %), ce qui fait de notre ville, le second contributeur public au fonctionnement de ce service de secours.

Les chiffres sont particulièrement révélateurs quant au financement du fédéral et de l'éloignement de la fameuse clé de financement 50/50. Si le refinancement des communes doit être envisagé structurellement par la Wallonie, le fédéral est aussi

concerné par le refinancement des zones de secours qui permettrait d'alléger la part communale. Avec une contribution de sa part couvrant entre 15 et 22% des coûts de la zone, le pouvoir fédéral faillit à sa mission et à ses engagements financiers. C'est la raison, pour rappel, du procès que la zone a intenté envers l'Etat, à l'initiative de la ville d'Andenne originellement, et gagné en première instance. On verra ce que l'appel réservera comme sentence.

Enfin, les autres dépenses de transfert représentent 13,3 millions, soit 17 % du total des dépenses de transfert et augmentent de 1,4 millions par rapport à 2023, soit + 11,8%.

Si en 2023, de nombreuses diminutions ont été consenties en matière de subsides par nécessité de réduire la voilure des dépenses, le budget 2024 intègre quelques majorations au bénéfice des ASBL dites « communales » pour couvrir une part des indexations salariales dès lors que ces ASBL assurent des missions communales dites « déléguées », à savoir la SONEFA au bénéfice de la petite enfance, le CAC au bénéfice de l'animation de la Citadelle, NEW au bénéfice des relations internationales, l'OTN au bénéfice du tourisme et enfin Namur Centre-Ville au bénéfice des commerçants. Si nous n'avions pas consenti ces augmentations « one shot » pour amortir l'explosion des coûts de personnel en raison des nombreuses indexations salariales des 2-3 dernières années, leur capacité d'action et de fonctionnement s'en serait retrouvée gravement impactée puisque ces organes fonctionnent à enveloppes fermées. Ce qui paie le personnel ne peut donc pas servir à leur mission.

Toujours en matière de subside, ces dépenses intègrent également les mesures prises vis-à-vis des acteurs de la grande précarité tel que prévu dans le plan d'action « Sécurité, Fragilité et Attractivité » avec :

- En matière d'aide alimentaire :
 - o 56.000 € pour les Sauverdias, soit une augmentation de 50.000 € ;
 - o 35.000 € pour La Fourmi, soit une augmentation de 30.000 € ;
 - o 45.000 € pour Une Main Tendue, soit une augmentation de 25.000 €
 - o 33.600 € pour Saint Vincent de Paul, soit une augmentation de 25.000 €

- En matière de renfort de l'accueil de jour :
 - o 102.000,00 € pour La Croix-Rouge de Jambes, soit une augmentation de 100.000,00 € afin de renforcer le gardiennage du centre (55.000,00 €) et son encadrement (45.000,00 €) ;
 - o 70.500,00 € pour Li P'tite Buweye, soit une augmentation de 66.500,00 € afin de renforcer le gardiennage de cet abri de jour accueillant quotidiennement entre 20 et 50 personnes précarisées.

C'est la première fois, face à l'urgence du terrain, aux tensions grandissantes auprès des acteurs de l'aide aux grands précarisés, que nous sentons le besoin de débloquer de telles sommes sur fonds communaux, y compris pour des actions de gardiennage de ces endroits, afin que le réseau de prise en charge de l'urgence sociale ne vole pas en éclat. Nous avons pris nos responsabilités. Nous espérons que ces acteurs, soutenus de manière conséquente par la Ville, pourront poursuivre leur indispensable mission avec davantage de sérénité et un maximum d'efficacité.

Les dépenses de dette s'élèvent à 34 millions €, soit 13 % du total des dépenses ordinaires (hors dépenses de prélèvement) et augmentent de 6,7 millions € par rapport à 2023, soit + 24 %.

Cette augmentation importante n'est pas une surprise mais doit cependant être nuancée car en « part propre » (soit relevant strictement budget communal et sans recettes liées), elle est limitée à 4,7 millions € et s'explique par trois éléments principaux : la hausse importante des taux en raison de l'inflation, la consolidation de certains emprunts plus rapidement que prévu justement en raison de la hausse des taux pour éviter un effet d'emballement et enfin la concrétisation de nombreux projets en fin de législature. Le solde de l'augmentation concerne les aides Oxygène qui, pour rappel, se concrétisent sous forme d'emprunts à charge de la Ville pour 85 % du capital emprunté.

Il est également important de souligner que, même si les dépenses de dette augmentent, il faut noter que leur part relative (soit au regard de l'ensemble des

dépenses) est de 13,01 % pour Namur, soit en-dessous de la moyenne régionale pour les villes de plus de 50.000 habitants qui est estimée à 14,7 %.

Enfin, les ratios régionaux de contrôle de la dette, calculés par le DGF selon les instructions du CRAC, restent toujours bons dès lors que le ratio du volume de la dette (*soit le solde restant dû par rapport au recettes ordinaires nettes*) est aujourd'hui de 71,30 %, soit inférieur aux 125 % autorisés par la Wallonie et celui des charges financière (*soit les charges financières nettes par rapport au recettes ordinaires nettes*) est aujourd'hui de 7,12 %, soit inférieur aux 17,5 % autorisés par cette même Wallonie.

Si les charges de la dette augmentent (ce qui n'est pas une surprise en soi en raison notamment de la hausse importante des taux) notons qu'elles restent donc actuellement sous contrôle à la fois au regard des moyennes régionales mais aussi des ratios régionaux.

A l'instar des dépenses en matière d'énergie, les projections de dépenses de dette devront toutefois être revues à la MB 1 et au plus tard à la MB 2 car elles ont été estimées sur base des taux connus et de la situation économique qui prévalait en automne mais que depuis lors, les perspectives des taux à long terme sont beaucoup plus réjouissantes avec des taux qui tendent à diminuer. En conséquence, les projections de la charge de la dette doivent donc être considérées comme le scénario le plus pessimiste comme nous l'indiquait notre Directeur financier lors d'une récente réunion de monitoring avec le CRAC, ce qui a d'ailleurs été confirmé par sa Directrice. Nous devrions donc avoir à cet égard une bonne nouvelle en MB1.

Enfin, pour clôturer le chapitre des dépenses, celles de prélèvement s'élèvent à 21 millions € pour 2024 et traduisent l'alimentation de la provision Oxygène pour l'avenir et pour autant que nous puissions obtenir les montants escomptés, ce qui ne fut pas le cas tant en 2022 qu'en 2023.

* *

Venons-en maintenant au budget extraordinaire 2024, soit le dernier programme d'investissement qui clôture la législature.

Le budget extraordinaire s'élève à un montant total de quasi 100 millions € (98 pour être précis) dont le mode de financement est le suivant :

- 40 millions par emprunt (soit 41 %)
- 45 millions par subsides en provenance d'autres niveaux de pouvoir (soit 46 %)
- 12 millions € par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire qui est, pour mémoire, alimenté principalement par les subsides FRIC et les ventes de biens (soit 12%) ;
- Et enfin, 1 millions € par intervention de tiers (soit 1 %)

Cela fait plusieurs années déjà que le recours à l'emprunt n'est plus la première source de financement et il faut s'en réjouir car l'intervention des autres niveaux de pouvoirs, singulièrement la Région (au travers notamment des programmes FRIC et PIV) et l'Europe (au travers des programmes FEDER), permet de maintenir un programme d'investissement ambitieux au bénéfice des citoyens mais aussi comme soutien à l'activité économique mais sans provoquer un emballement de la dette communale.

Enfin, comme je le disais l'an passé, *« activer tous les moyens de financement des autres niveaux de pouvoir ou encore se séparer d'actifs dormants pour réinvestir les moyens au bénéfice de nouveaux projets, c'est aussi cela la gestion raisonnée des finances locales que nous appliquons depuis de nombreuses années »*.

Même s'il s'agit de la dernière année de la législature, le programme d'investissement est important et comporte, comme chaque année, quelques doublons avec 2023 dans l'hypothèse où les marchés correspondants ne pourraient être attribués avant le 31 décembre.

Dont notamment,

- Plus de 7 millions pour la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville et de la Maison des citoyens ;
- Près de 18 millions pour les travaux du stade des jeux à la Citadelle ;
- Près d'1 million pour les investissements dans l'informatique communale, en ce compris 150.000 € pour le dépouillement informatisé des prochaines élections ;
- Plus d'1 million pour la modernisation de la flotte de véhicules communaux plus respectueux de l'environnement ;
- 1,7 millions pour des travaux de mise en conformité de divers bâtiments communaux ;
- 1,7 millions pour la rénovation énergétique du bâtiment de la Porcelaine qui héberge les services de la Propreté publique ;
- Plus de 6 millions pour les premiers travaux du piétonnier, à savoir les rues Godefroid, des Croisiers, des Carmes et de Bruxelles ainsi que Golenvaux en zone 20 ;
- Près de 16 millions pour des travaux d'entretien et de réfection de voiries, de trottoirs ou encore d'aménagement pour les cyclistes et cela dans tous les villages et entités du Grand Namur ;
- Près d'1 million pour des équipements de parcours, jeux et mobiliers urbains ;
- Près d'1.5 millions pour des projets d'éclairage public ;
- Près de 4,5 millions pour des travaux dans les écoles communales ainsi que 560.000 € pour poursuivre leur informatisation ;
- Près de 6,5 millions pour des travaux d'égouttage et de gestion des eaux, poursuivant ainsi nos investissements post-inondations 2021 et destinés à améliorer notre résilience territoriale aux changements climatiques ;
- Plus de 3 millions pour les travaux dans les bâtiments sportifs dont 1,8 millions pour la rénovation du bloc vestiaire, sanitaire et buvette du FC Naninne ;
- Une ultime tranche de 100.000 € pour les budgets participatifs ;
- 100.000 € de contribution au réaménagement de l'entrée de la gare côté Bomel ;
- 300.000 € pour les travaux de piétonisation de la rue de Ponty ;
- 1.000.000 € pour la réfection de la place du Bia Bouquet à Belgrade et de la place Godin à Salzinnes ;
- Et enfin, 10 millions pour le projet du pôle emploi de la Cité des métiers et de la Digital Factory portés en partenariat avec le Forem.

Pour clôturer cette partie relative aux investissements, il est également important de préciser qu'à l'issue de la législature, la balise pluriannuelle régionale d'investissement pour la période 2019 – 2024 est toujours respectée avec une mise hors balise automatique notamment des investissements FRIC, UREBA, FEDER, PIV ou encore liés aux performances énergétiques de l'éclairage public comme la circulaire budgétaire le prévoit. Mais rien de plus, comme déjà expliqué en introduction, alors que nous aurions pu solliciter l'autorisation régionale pour bien davantage.

* * *

Chers collègues, voilà qui clôture mon intervention sur le dernier budget de la législature.

Cette législature nous avons connu un budget de transition, des budgets de crise ou encore un budget responsable l'an passé.

En six ans, nous sommes passés de l'équilibre à l'équilibrisme sur un fil de plus en plus haut et de moins en moins solide.

L'année 2024 et les accords gouvernementaux qui seront issus des urnes devront tenir compte du nécessaire refinancement des villes et communes pour leur permettre de continuer à assumer leur rôle de premier service public de proximité pour les citoyens, leur rôle d'investisseur public pour le maintien d'infrastructures modernes et de qualité, leur rôle de protection de toutes et tous au travers des zones de secours et de police ou encore des plus fragilisés via le CPAS mais aussi leur rôle au niveau de l'enseignement, de la culture, du tourisme ou encore du soutien à une activité commerciale et économique.

Toutes ces missions ainsi que les réponses aux défis sociétaux et environnementaux ne pourront être assurés qu'avec des financements pérennes et structurels complémentaires.

Si le budget 2024 n'est pas celui que j'avais rêvé en début de législature avec une situation financière assainie comme les projections l'envisageait, nous pouvons au moins nous féliciter d'avoir traversé les crises tout en ayant continué à assurer l'éclosion de nombreux projets, en ayant maintenu un service au public de qualité et une situation financière, certes très tendue mais avec quelques réserves et provisions permettant a minima de débiter la prochaine législature.

Prosper Crébillon l'a dit : la réussite est toujours un enfant de l'audace.

Il nous faudra être audacieux. Assurément. Collectivement.

Je tiens à remercier particulièrement tous les services de notre administration ayant travaillé à la confection de ce budget et des documents préparatoires.

Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition, avec les autres membres du Collège, pour répondre à vos questions et vous apporter toutes précisions utiles.

Maxime Prévot